

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Date de publication : 22/12/06	<p>SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2006 À AYTRÉ</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, Jack PROUST, Josy MOINET, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Jacques CORNÉLIS, Yann JUIN, (présent jusqu'à la 10^{ème} question), M. Daniel GROSCOLAS (présent jusqu'à la 10^{ème} question), Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, M. Gérard BLANCHIER (présent jusqu'à la 16^{ème} question), Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>Mme Dominique AUGRAS (présente jusqu'à la 16^{ème} question), MM. Patrick BOUYER, Jean-Pierre CARDIN (présent jusqu'à la 10^{ème} question), Mmes Colette CHAIGNEAU, Bernadette COLIN (présente jusqu'à la 10^{ème} question), MM. Jean-Claude COUGNAUD, Mario COUTURIER, Jack DILLENBOURG, Rémy DROUARD, Mmes Sylviane DULIOUST, Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Patrick GUEDON, Mmes Josseline GUITTON, Françoise LAINE, Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, MM. Pierre MALBOSC, Daniel MATIFAS, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Marc PARNAUDEAU (présent à partir de la 24^{ème} question), Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mmes Marie-Yvonne ROY, Maryline SIMONÉ, MM. Jacques SUSSET, Jean-François VATRÉ, Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jacques GIARD procuration à M. Didier GOBINET, Mme Marie-José DENYS procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Guy COURSAN, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Josseline GUITTON, Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Patrick BOUYER, M. Daniel GROSCOLAS (absent à partir de la 11^{ème} question), M. Yves ROUSSEAU, M. Bernard ROUX procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Gérard BLANCHIER (absent à partir de la 17^{ème} question), M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN procuration à Mme Colette CHAIGNEAU, M. Alain BUCHERIE procuration, à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jean-Pierre CARDIN (absent à partir de la 11^{ème} question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Bernadette COLIN (absente à partir de la 11^{ème} question), M. Olivier FALORNI procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Claude KARTES, M. Henri LAMBERT procuration à M. Gérard GOUSSEAU, M. Patrick LARIBLE procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Stéphane LEROY, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Yvon NEVEUX procuration à M. BOISSARD, M. Marc PARNAUDEAU (absent jusqu'à la 23^{ème} question), Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN, Mme Nathalie SEGUIN, M. Cédric SUIRE procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Denis THIBAUDEAU, M. Stéphane VILLAIN procuration à Mme Dominique AUGRAS (absente à partir de la 17^{ème} question), Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANGIBAUD,</p>
Date de convocation :	8 DÉCEMBRE 2006
Nombre de membres en exercice : 88	Bulletins litigieux : 0
Nombre de membres présents : 52	Abstentions : 0
Nombre de membres ayant donné procuration : 17	Suffrages exprimés : 69
Nombre de votants : 69	Pour l'adoption : 69
	Contre l'adoption : 0

N° 4

Titre / COMMUNE D'ESNANDES - PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - MISE EN RÉVISION ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Madame TALLARD expose que l'élaboration du plan d'occupation des sols de la commune d'Esnandes a été approuvée le 15 avril 1980.

Par la suite, ce document de planification a fait l'objet de deux procédures de modifications approuvées les 3 octobre 1988 et 17 décembre 2004. Deux révisions ont également été approuvées les 16 janvier 1987 et 19 février 1999. Des mises à jour sont en outre intervenues les 7 juillet 1995 et 10 août 2000.

Depuis la dernière révision, des orientations fondamentalement nouvelles pour l'agglomération rochelaise ont été définies par le schéma directeur approuvé le 23 novembre 2001, mais n'ont pas, à ce jour, été traduites dans le plan d'occupation des sols.

Certains phénomènes au niveau de l'agglomération, tels que l'augmentation des déplacements ou des coûts fonciers et immobiliers, font également émerger de nouveaux enjeux pour le territoire esnandais. Aussi, les équilibres et les besoins en termes d'économie, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements ou de services doivent être reconsidérés.

De plus, l'esprit des documents de planification urbaine a fortement évolué notamment avec la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat.

Aussi,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant les statuts et compétences de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que les plans d'occupation des sols approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, sont soumis au régime juridique des plans locaux d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Esnandes en date du 14 novembre 2006, demandant la mise en révision du plan d'occupation des sols et sa transformation en plan local d'urbanisme,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

1. de mettre en révision le plan d'occupation des sols de la commune d'Esnandes. Dans le cadre de cette révision, le plan d'occupation des sols de la commune d'Esnandes sera mis en forme de plan local d'urbanisme, conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
2. de décider :
 - . que cette révision aura, pour objectifs principaux :
 - d'organiser et de planifier durablement le développement de la commune,
 - de favoriser les solidarités territoriales,
 - de promouvoir la qualité urbaine et environnementale,
 - de préserver l'environnement,
 - de répondre aux obligations législatives en vigueur ;
 - . que seront associés à cette procédure :
 - l'Etat,
 - la région,
 - le département,
 - la chambre de commerce et d'industrie,
 - la chambre de métiers,
 - la chambre d'agriculture,
 - la section régionale de la conchyliculture,

- la direction départementale de l'équipement, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la direction régionale de l'environnement, le service départemental de l'architecture et du patrimoine ainsi que les autres services de l'Etat qui en feront la demande ;

- . que la concertation sera mise en œuvre et conduite selon les modalités suivantes :
 - des réunions publiques seront organisées pour débattre avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, sur les études préalables, le diagnostic, les enjeux et objectifs poursuivis, et les règles,
 - ces réunions seront annoncées par voie de presse, ainsi que par voie d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et en mairie d'Esnandes.

La présente délibération sera :

- . notifiée aux personnes publiques associées mentionnées ci-dessus ;
- . affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ainsi que dans les mairies des communes membres concernées, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le journal Sud-Ouest ;
- . publiée aux recueils des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE**